

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT**

Séance du 3 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Procurations : 2

Présents : 12

Votants : 14

Date de convocation : 27/03/2024  
27/03/2024

Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-quatre, le trois avril 2024, à 18 heures, en Salle du Petit-Hall à Nant se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Richard FIOLE Maire.....

**Etaient présents** : Richard FIOLE, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Paulette FOURNIER, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Jean-François GALLIARD Virginie GOVIGNON, Sabine THOMAS, Magali COULET, Claude AROCAS, Christian JULIAN.

**Etaient Représentés** : Yvan BOUAT représentée par Richard FIOLE,  
Lionel CAYRON représenté par Paulette FOURNIER.

**Etaient Absents** : Vanessa AUBELEAU.

**Délibération n° 2024-44**

**OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT**

Le Maire expose que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique les emplois permanents sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Administratif principal de 1ère classe, en raison de la vacance du poste de secrétaire de mairie depuis le 31 mars.

**Le Maire, propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif principal de 1ère classe à temps complet à raison de 35 heures par semaine, pour assurer la fonction de secrétaire générale de la mairie de Nant. Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 03 avril 2024.....

Filière : ...Administrative.....

Cadre d'emploi : ...Secrétaire général de mairie.....

Grade : Adjoint Administratif principal de 1ère classe - ancien effectif .....0..... (nombre)

- nouvel effectif .....1..... (nombre)

Les candidats devront justifier de leurs états de service

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

DECIDE : de créer un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet à raison de 35 heures par semaine, d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé, d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi, d'informer que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget.

Le secrétaire de séance

Alain DELMAS



Transmis au représentant de l'Etat le : 03/04/2024

Publié le : 04/04/2024

Fait à NANT le 03 avril 2024,  
Le Maire

Richard FIOLE





Mairie de Nant

Place du Claux  
12230 NANT

COMMUNE DE NANT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

4. Fonction Publique / 4.1 Personnel titulaires

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT**

Séance du 03 avril 2024

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Présents :**

**Votants :**

**Date de convocation : 27/03/2024**

**Date d'affichage : 27/03/2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le trois avril 2024, à 18h00, le Conseil municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Richard FIOL, maire.

**Étaient présents :** Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Paulette FOURNIER, Jean-Pierre CHARALEMBOS, Jean-François GALLIARD, Sabine THOMAS, Virginie GOVIGNON, Claude AROCAS, Christian JULIAN, Magali COULET.

**Représentés** Lionel CAYRON par Paulette FOURNIER  
Yvan BOUAT par Richard Fiol

**Absents :** Vanessa AUBELEAU.

**Annexe à la Délibération n° 2024-44**

**Objet : Ressources humaines – Tableau des effectifs**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,  
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,  
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,  
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Considérant qu'il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

POSTES EMPLOIS PERMANENTS							
	CADRE D'EMPLOI - GRADE / Libellé de l'emploi	CAT	Tps hebdo	Postes pourvus à la date du tableau		Postes vacants à la date du tableau	Date de création - réf. délibération
				Tit.	Contr.		
TECHN	Rédacteur - Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe Secrétaire de Mairie	B	35			1	Delib n°2023-23 du 03/03/2023
	Adjoint administratif - Adjoint administratif principale 1 <sup>ère</sup> classe	C	35	0		1	Délib n°2024-44 du 03/04/2024
	Adjoint administratif - Adjoint administratif principale 2 <sup>ème</sup> classe Chargée des procédures administratives	C	35	1			Delib du 31/10/1987
	Adjoint administratif - Adjoint administratif principale 2 <sup>ème</sup> classe Agent d'accueil, de gestion administrative et en charge du service à la population	C	35		1		Delib n°2023-70 du 04/07/2023
	Agent de maîtrise- Agent de maîtrise principal Responsable du service technique	C	35	1			Delib n°2018-58 du 08/06/2018
	Adjoint technique - adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe Agent technique polyvalent	C	35	1			Delib n°2021-03 du 15/01/2021
	Adjoint technique - Adjoint technique territorial Agent technique polyvalent	C	35	1			Delib n°2018-115 du 11/12/2018
	Adjoint technique - Adjoint technique territorial	C	35	1			Delib n°2021-40 du 09/04/2021

	Agent technique polyvalent					
	Adjoint technique - Adjoint technique territorial	C	35		1	Delib n°2024-00 du 00/05/2024
	Agent technique polyvalent					
Cantine	Adjoint technique - Adjoint technique territorial Cantinière	C	TNC 32h12		1 en CDI	Delib n°2019-87 du 17/07/2019 Delib n°2021-90 du 22/09/2021
	Adjoint technique - Adjoint technique territorial Aide cantinière	C	TNC 19h11	1		Delib n°2022-44 du 18/05/2022
ATSEM	Adjoint technique - Adjoint technique territorial ATSEM	C	TNC 29h22	1		Delib n°2022-45 du 18/05/2022
	ATSEM – ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe ATSEM	C	TNC 30h50	1		Delib n°2023-22 du 03/03/2023
ENTRETIEN	Adjoint technique - Adjoint technique territorial Agent d'entretien et en charge de la garderie de l'école	C	TNC 17h17		1	Delib n°2023-69 du 04/07/2023
	Adjoint technique - Adjoint technique territorial Agent d'entretien des locaux communaux	C	TNC 22h30	1		Delib n°2021-62 du 20/05/2021 Delib n°2021-80 du 09/07/2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget principal de la commune.

Le secrétaire de séance,



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 03 avril 2024

Le Maire,  
Richard FIOL

